

Rapport du conseil communal du 28 février 2020

1) Nouveau règlement général de police

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que depuis 2010, le règlement de police n'a pas été adapté. Divers articles sont adaptés à la législation actuellement en vigueur. Les points principaux sont : la définition de la voie publique, les restrictions de stationnement, l'obligation pour les propriétaires de bistrot de respecter les heures d'ouverture et de fermer les fenêtres et les portes après 22 heures pour réduire le bruit, les prescriptions pour tirer un feu d'artifice ou l'interdiction de la mendicité.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, souligne les articles qui traitent des problèmes majeurs, tels que les excréments de chiens, les chewing-gums et les mégots de cigarettes. Les propriétaires de chiens seront tenus d'éliminer les excréments de leurs chiens. Lesdits propriétaires doivent être équipés d'au moins un sac à excréments de chien et doivent pouvoir le montrer à la police sur demande. Il est également interdit de jeter les mégots de cigarettes et les chewing-gums sur la voie publique. Les sanctions qui peuvent être imposées sont également mentionnées par Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre.

Madame Lynn MANTZ (LSAP), conseillère, se renseigne quant à l'article concernant les heures d'ouverture prolongées pour les propriétaires de bistrot. Elle se renseigne notamment si la musique doit effectivement être éteinte à 01h00 si l'événement se prolonge jusqu'à 03h00. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que l'article sera adapté.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, remarque qu'un certain article du règlement de police traitant le stationnement des voitures sur la voie publique, notamment l'interdiction de stationner les voitures sur la voie publique en relation avec les garagistes, doit être plutôt figurer dans le règlement de circulation. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que ledit article sera supprimé au règlement de police.

Madame Tess BURTON (LSAP), se renseigne si une information adéquate indiquant les points adaptés du règlement sera prévue. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que les points principaux (chewing-gums, mégots de cigarettes, excréments de chiens) seront mis en évidence dans un prochain bulletin municipal.

En ce qui concerne le feu d'artifice de la veille du Nouvel An, Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, remarque que des informations plus précises doivent être communiquées aux citoyens, par exemple qu'il est interdit de lancer des feux d'artifice à proximité des bâtiments. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, envisage la possibilité de définir des endroits spécifiques pour tirer un feu d'artifice.

L'adaptation du règlement de police est approuvée à l'unanimité, après modifications proposées par les membres du conseil communal.

2) Office social commun : Convention 2020

La convention est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

3) Subsides

Les subsides suivants sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal:

- 1) UGDA – Union Grand-Duc Adolphe: 50.-€.
- 2) Happyrobics : 215.-€.
- 3) Lëtzebuenger Blannevereengung: 50.-€.
- 4) Alzheimer Association Luxembourg: 50.-€.

4) Voirie rurale – approbation de devis

Les chemins suivants seront remis en état en 2021 :

A) Stabilisation d'un chemin viticole au lieu-dit « op der Wéinegfiels » : 95.000.-€

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

B) Rechargement d'un chemin viticole au lieu-dit « Märelberg » : 51.000.-€

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

5) Création d'un poste de salarié(e) à tâche intellectuelle carrière IC du contrat collectif

Pour les besoins de la réception communale. Le volume de travail du secrétariat communal a augmenté ces dernières années. Un fonctionnaire de la réception sera affecté au secrétariat. La création du poste est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

6) Décision de principe concernant le classement des salarié(e)s à tâche intellectuelle de l'ERMG

Depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « Omnibus », l'engagement des salarié(e)s à tâche intellectuelle appartient au collège échevinal. Or la fixation de la rémunération et donc l'acceptation de la proposition de classement, relève toujours de la compétence du Conseil communal.

Afin de pouvoir réagir rapidement face à une proposition de classement et d'éviter des recalculs rétroactifs de salaires, le collège échevinal propose au conseil communal de prendre une décision de principe afin d'autoriser le collège échevinal à accepter la proposition de classement et de rémunérer les salarié(e)s concernées conformément à ladite proposition de classement à partir du premier du mois qui suit la proposition de classement. Ceci est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

7) Concessions cimetièrè

5 concessions cimetièrè sont approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

8) Présentation et discussion du Plan Pluriannuel Financier 2020

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit des explications. Une copie du rapport de la commission des finances a été soumise aux conseillers communaux. Le document n'est pas soumis à l'approbation du conseil communal. Ledit plan pluriannuel reprend des estimations financières, représente la situation actuelle du budget 2020 et tient compte des projets projetés pour les années 2020 à 2023.

La situation économique favorable et les mesures initiées par le collège échevinal favorisent les recettes supplémentaires de la commune et révèle la politique financière saine de la commune. Une réduction des dépenses ordinaires et une augmentation stable des recettes pour les années à venir sont à noter.

En ce qui concerne les dépenses extraordinaires, il convient de préciser que la construction du nouveau centre culturel représente un projet d'envergure et se répercutera sur les budgets des années à venir. Les dépenses ordinaires en relation avec les remboursements des emprunts augmenteront d'avantage les années à venir considérant les investissements à engager en vue de la réalisation des projets envisagés. Néanmoins on constate une capacité d'autofinancement assez élevée.

Pour conclure, Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, évoque le développement de la population jusqu'en 2023. Étant donné qu'un certain nombre de projets de logement prévus (PAP Pietert, PAP Paradäis, Fonds du Logement, projets SNHBM) devraient être réalisés, voire achevés dans les années à venir, on peut s'attendre à une croissance démographique importante.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, remarque que le collège échevinal surestime la capacité d'autofinancement et justifie cette remarque par le fait que les calculs des recettes supplémentaires s'avèrent trop optimistes et qu'une éventuelle mauvaise situation économique (par exemple due au Covid-19 ou au Brexit) n'est pas prise en compte. Il est peu probable que les recettes augmenteront de 4 millions dans les années 2020-2023, alors que les dépenses resteront pratiquement inchangées.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, remarque également que les projets prévus, tels que la Maison d'Osbourg, le parking souterrain ou le nouveau centre culturel, auront un impact sur les dépenses ordinaires. Celles-ci ne sont pas mentionnées dans le plan pluriannuel. Le risque que l'emprunt prévu de 25,3 millions d'euros jusqu'en 2023 ne suffise pas, s'impose. Selon le budget 2020, le collège échevinal a calculé une dette de 28,7 millions d'euros pour la fin de l'année. Même si une partie des annuités et des intérêts sont remboursés d'ici 2023, la dette s'élèvera à environ 50 millions d'euros, et ceci pour une population comptant 5000 habitants. En outre, un relevé détaillé de nouveaux projets prévus fait défaut.

Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère se rallie aux remarques précitées et ajoute qu'à part le projet d'envergure du nouveau centre culturel, qui implique un investissement important, il convient de noter qu'une extension future des infrastructures scolaire doit être envisagée. Elle critique également le fait que les frais courants relatifs en relation avec la Maison d'Osbourg, voire le nouveau centre culturel, n'ont pas encore été pris en compte. En considérant le nombre des habitants qui s'élèvera à 5000 et une dette qui s'élèvera à 50 millions d'euros, la dette par tête d'habitant correspondra à 10.000 Euros.

Pour conclure, Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, souligne que le projet d'envergure du centre culturel a été approuvé par le conseil communal. Il s'avère que la commune se trouve actuellement dans une phase d'investissement et, contrairement aux observations formulées par l'opposition, le collège échevinal peut faire preuve d'une situation financière saine.

9) Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre:

- ❖ Informations concernant le nouveau glissement de terre "Fiels": déclenché par un arbre déraciné. Les rochers détachés n'ont ni causé un dommage aux vignobles ni bloqué le chemin de randonnée. Les dépenses y relatives seront pris en charge par le ministère.
- ❖ Réglementation de la circulation : les nouveaux panneaux et horodateurs seront installés progressivement.

Madame Monique HERMES (CSV), échevine :

- ❖ Statistiques concernant la bibliothèque municipale en 2019 :
 - Nombre de lecteurs : 484 lecteurs inscrits au 31 décembre 2019 (58 de plus qu'en 2018).
 - Livres empruntés : 6885 + 1188 (dont la durée a été prolongée). Total : 8073 livres (2149 livres de plus qu'à la fin 2018).
 - La plupart des livres empruntés sont en langue allemande, suivi de près par le français, le luxembourgeois et l'anglais.
 - Les livres sont principalement empruntés au cours des mois de novembre, juillet et octobre. La bibliothèque est principalement visitée par les lecteurs les mardis, suivi de près par les samedis et jeudis.
 - Bien que, du point de vue statistique, les lectrices et les enfants soient les principaux visiteurs de la bibliothèque, le nombre d'hommes passionnés par la lecture connaît une augmentation (notamment pour les ouvrages spécialisés et les Luxemburgensia).
 - Les moteurs de recherche "Tiptoe" et les poupées de livres "Toonies" ont connu du succès.
 - Lectures en 2019 : 2 lectures publiques en présence des écrivains Max Graf et Fernand Zeimes ont eu lieu dans la cave de la "Zéintscheier". Des séances de lecture ont également été organisées pour les enfants.
 - Les boîtes à livres ont été très bien accueillies. Elles sont placées dans la maison de jeunes CRIAJ, dans le Kulturhuef Bistro, dans la maison de retraite, dans la Maison Relais, dans le jardin des papillons, dans le "Kannerhaus", dans le "Foyer Museldrauwen", et temporairement au sein du bain en plein air, sur le camping et également dans la commune.
 - La terrasse de lecture a suscité un vif intérêt auprès des jeunes.
 - « Eng nei Masch vun der Maacher Bibliothéik » a eu lieu 4 fois et sera de nouveau organisé en 2020.
 - Avril 2019 : Coopération entre le Kulturhuef et la « Moselsauermediathéik » dans le cadre des « Journées du livre et du droit d'auteur ».
 - La bibliothèque municipale est également représentée au sein des comités nationaux.
 - Participation au « Walfer Bicherdeeg ».
- ❖ Organisation d'une fête d'adieu éventuelle au HPPA en l'honneur de Sœur Elisabeth, 10 ans Supérieure à Grevenmacher.

Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin :

- ❖ Consultations MyEnergy: Semaine de l'habitat du 16 au 23 mars.
- ❖ Rent a Bike:
 - À l'occasion d'une réunion avec Rent a Bike (Diekirch, Ardennes, Müllerthal), une structure de prix et un système de réservation identiques ont été mis en place.
 - Ouverture de la saison : pendant la semaine de Pâques.
 - 8 nouveaux vélos (4 ont dû être remplacés, 4 nouvelles acquisitions).
 - 211 vélos peuvent actuellement être mis à disposition (dont 12 vélos électriques).

- Location :
 - o 2019 : 3040 vélos, dont 558 vélos électriques
 - o 2018 : 3891 vélos, dont 444 vélos électriques
 - o 2017 : 3328 vélos, dont 393 vélos électriques
- Les lieux de location les plus fréquentés : Remich et Grevenmacher.

10) Questions au collège échevinal

Madame Carine SAUER (CSV), conseillère:

- ❖ Informations concernant les "Givebox": 3 cabines téléphoniques sont mises gratuitement à disposition par la "Poste". Les cabines seront décorées par les jeunes du CRIAJ et équipées d'étagères par le CIGR. Les endroits où seront placées les cabines : bureau de Poste, ancienne mairie, centre de jeunesse CRIAJ. Les donateurs peuvent déposer jusqu'à 3 objets à donner. Aucune nourriture ne peut être déposée.
- ❖ Informations de l'ORT concernant le "Wine and River Tour": à partir du mois de mai, le "Hop-on/Hop of bus" circulera tous les jours de Schengen à Grevenmacher à direction Luxembourgville. La visite dure 8 heures et est accompagnée par un guide. Un arrêt d'une heure est prévu à Grevenmacher. Il est prévu que les plus beaux et les plus intéressants sites de Grevenmacher seront exposés par le guide et qu'il racontera l'histoire de la ville. Monsieur Léon GLODEN (CSV), propose que le Syndicat d'Initiative prenne contact avec l'ORT à ce sujet.
- ❖ Le trottoir près du cimetière (tronçon rue Pietert / rue Kummert) : ledit trottoir s'avère trop haut. Elle se renseigne quant à la possibilité d'abaisser le trottoir. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, propose de prévoir les travaux lors de l'élaboration du budget 2021.

Madame Martine COGNIOUL-LOOS (CSV), conseillère:

- ❖ Informations concernant la souillure des lieux publics par des excréments de chiens / base de donnée et analyse ADN : il est possible que tous les chiens de la commune doivent se soumettre à un test ADN. En cas de découverte d'un tas d'excréments, celui-ci peut être testé et comparé avec la base de données. Ainsi, les propriétaires négligents peuvent être sanctionnés par une amende appropriée.

Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller:

- ❖ Se renseigne concernant la « Nuit du Sport » : Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que l'évènement sportif n'aura pas lieu cette année. Monsieur Claude WAGNER (DP), déplore ce fait, étant donné que l'évènement a toujours connu du succès et que de nombreux clubs sportifs y ont participé.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller :

- ❖ Se renseigne quant à la dépense prévue lors du "barbecue" annuel organisé par la commune pour le personnel communal, les enseignants et le conseil communal. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe qu'il s'agit de 23 euros par personne.
- ❖ Se renseigne si toutes les maisons de la rue Ste-Catherine sont raccordées à la station d'épuration. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique informe qu'une seule maison n'est pas connectée pour des raisons techniques. Toutefois, il se charge de l'affaire.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller :

- ❖ CAEG-Post-Championnat à Wormeldange: Bien que la commune mette à disposition les barrières demandées, il regrette que ledit club sportif doit s'occuper lui-même du transport des barrières jusqu'à Wormeldange. Il se renseigne sur la raison du refus. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que le transport a été refusé afin que les ouvriers communaux ne soient pas obligés de faire des heures supplémentaires. Il souligne également qu'un camion de la commune est mis à disposition audit club pour le transport. Une association est tenue de s'organiser, sinon le problème des nombreuses heures supplémentaires des ouvriers communaux persistera.

- ❖ Barrière sur le trottoir dans la "rue de la Moselle" : La barrière est régulièrement poussée de côté par les piétons. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que la corniche d'une maison située près de la barrière est endommagée et que des pierres détachées peuvent tomber sur le sol. Le trottoir a donc été barré pour des raisons de sécurité. Un avis adéquat sera placé à la barrière pour informer les citoyens sur les circonstances.
- ❖ Rappel concernant le marquage au sol des emplacements de stationnement pour faciliter le stationnement aux usagers de la route. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique informe que les travaux relatifs seront lancés dès que les conditions météorologiques le permettront.
- ❖ Propose que la commune distribue des gilets de signalisation aux élèves de l'école fondamentale. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, salue cette proposition et ajoute que le comité d'école sera chargé de cette proposition.

Des affaires du personnel sont traitées lors de la séance à huis clos.